ARRITTI

nu 2818 da u 23 à u 29 di nuvembre 2023

57a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Catalogne p. 3

Vers l'amnistie et un nouveau dialogue

160.000 enfants victimes de violences sexuelles chaque année. Un enfant est violé ou agressé toutes les trois minutes en France. 5,4 millions d'adultes, femmes et hommes, ont été victimes de violences sexuelles dans leur enfance. L'impunité des agresseurs et l'absence de soutien donné aux victimes coûtent 9,7 milliards d'euros chaque année en dépenses publiques. Les deux tiers de ce coût faramineux résultent des conséquences à long terme sur la santé des victimes. C'est dire l'ampleur du fléau. Après trois ans d'enquête, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) vient de rendre son rapport. Da leghje p6-7.

Inceste et violences sexuelles faites aux enfants

Combattre l'abominable réalité

Plan Déchets - Pour Ecologìa Sulidaria une autre voie est encore possible ! p. 4-5

Aflokkat lance Mira p. 5

Une formation en robotique qui ouvrira en septembre 2024

O chì piacè!

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnìfiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli ».

Marìa a littaghja

Marìa Marìa, à pedi si ne vinìa da a lattarìa annantu à a strada di Munacìa.
Innò ùn è micca una canzunetta... s'ella era, ùn l'avarìamu datu nome « sturietta ». Ma sarìa stata ghjusta chì, finiscendu in ballu, u principiu di a stòria, ci mittìssimu à cantallu.
Cù a so tinella in capu, andendu u so caminu, Marìa, strada facendu, si muntava u chjucchinu :

– Diciossette litri di latte... è trè d'acqua ch'è aghjustu, mi face un biglietu di mille ghjustu ghjustu...
Cù mille franchi, mi compru un purchettu, è u lentu sottu à i castagni di Zìu Mariettu. Più tardi, ne facciu salcicci è prisutti...
È i piattu... sinnò, d'istate ci pàssanu tutti... Ci sò pò quelli cucini di Tunisìa chì s'elli li sàltanu addossu, u tempu di vultà u capu, è si màgnanu ancu l'ossu.
I me salcicci ùn ci hè asgiu ad appiccali, chì s'elli i vèdenu, i si màgnanu ancu senza mastucalli !
Partuti ch'elli saranu st'abbramati, i me salcicci i vindaraghju à i marcati...
È guardate sì u me càlculu hè astutu : da quì à tandu, i prezzi avaranu crisciutu... Pà i prezzi di i salcicci cum'è quelli di i frumagli, tutu dipindarà s'elli crèscenu i funziunarii...
Tandu mi pudarìa cumprà un mantellu... ma sarìa megliu una vacca cù u so vitellu. Par falli pasce, i lentu pà issi stradoni in lu pianu, quelli di l'automòbili, ùn avaranu cà andà pianu.
Vindutu ch'è aghju vacca è vitellu, mi compru trenta capretti ind'è Zìu Battulellu. Qunand'è vacu à ballà, par fammi dui salti, tantu saraghju ricca, mittaraghju i tacchi alti...

O Marì... par purtà i tacchi alti... ci vole à esse abituata.
A prova chì, nulla cà di pinsacci, tù, sè cascata... È à chì t'hà vistu a gamba à l'aria avarà cunclusu chì Marìa di u saone ùn ne facìa tantu usu...
È quale sò state e to rèndite nette ? I trè litri d'acqua chì t'ùn ai pussutu mette.

Muralità

Par guardà i nìvuli quand'i vo marchjate,
E strade di Corsica sò ricummandate...
Tarrenu pitricosu o tarrenu troppu mollu,
Di tutte e manere, ci hè da truncassi u collu ! ■

Accapu di a reddazzione

Vìttime zitelli

Si parla di 15.000 morti in u cunflittu trà Israela è Palestina (13.500 Palestiniani, più di 1300 israeliani). In Ucràinia, si ne parla menu dapoi u 7 d'ottobre, ma si conta circa 300.000 morti omancu. Più di 200.000 Rùssii, più di 100.000 ucrainiani... À u Sudan (un paese cinque volta più grande chè a Francia, à u Sud di l'Egipta), una guerra civila trà dui generali hà già fattu 50.000 morti è 6 millioni d'esiliati, 500.000 dapoi u principiu di l'annata. Decine di millaie di zitelli pàtenu a fame. Culandi dinù i massacri è a barbarìa sò tremendi. Nimu ùn ne parla... Ind'è l'Artzakh, o Nagorno Karabakh, paesucciu cristianu d'urìgine armeniana incastratu in core di l'Azerbaidjanu, paese musulmanu, hà fattu anch'ellu millaie di morti è tutta a pupulazione hè stata ubligata di parte in esiliu in Armenìa. Armenìa oghje minacciata da l'Azerbaidjanu anch'ella... À u Yemen, à u sud di l'Arabì Saudita, a guerra civile hà fattu 300.000 morti secondu à l'ONU è centinaie di millaie di personi spiazzati torna. Più di 80% di a pupulazione campa sott'à u livellu di puvertà. Culandi, cum'è cù u Hamas, l'Iranu (induve mòrenu centinaie di donne, omi è zitelli oppressati da u regime di i *Mollah*), ci entre per qualcosa. Guerra torna in Sumalìa (600.000 morti dapoi u 1988, 13.000 zitelli solu per l'annata 2021), in Etiopìa (600.000 dapoi u 2020), in Birmanìa, à u Malì, u Niger, u Burkina Fasò, u Nigeria, a Sirìa, dapertuttu, ùn ci hè chè guerra è straziera. I morti viulenti sò cresciuti di 97% solu per l'annata 2022, cù una crèscita di 400% dapoi u principiu di l'annate 2000. I zitelli sò e prime vìttime di sti cunflitti. Secondu à l'Unicef, 400 millioni di zitelli suffrìanu di a guerra in 2022 è più di 43 millioni sò stati ubligati di parte di u so paese. Sta statìstica hà duppiatu in deci anni. *« Hè u contu u più altu mai arregistratu dapoi a seconda guerra mundiale »* dice l'Urganisazione di e Nazioni Unite. È cù a guerra trà u Hamas è Israela, ssu contu hà da cresce torna di manera macabra. In Gazà, secondu à l'Unicef è un stùdiu di l'ONU, si stima à 700.000 u nùmaru di zitelli spiazzati versu u sud. 150.000 donne sò incinta frà e quale più di 6000 duverìanu apparturisce da quì à trè settimane. Parte israeliana dinù, a situazione di i zitelli ùn hè accettèvule. Sò trenta zitelli ustagi di u Hamas, frà i quali ciucci, dinunzia torna l'Unicef : *« nunda ùn pò ghjustificà di tumbà, mutilà, o arrubà zitelli israeliani nucenti, è ùn hè accettèvule di ghjustificà assassini di zitelli cum'è sèmplice dannu cullaterale »* dice l'Unicef. Dapoi u 2006, l'ONU hà identificatu più di 33.000 viulazione grave di u drittu di u zitellu in sta parte di u mondu, sapendu bè ch'ellu ci n'hè di più ! *« 2022 è 2023 sò state annate difficiule »* dice torna l'Unicef, *« 2023 serà un annata nera. E cunsequenze di u Covid è di a guerra in Ucràinia hà messu millioni di personi sott'à u livellu di puvertà. I disastri climàtichi è i cunflitti armati tòccanu assai i zitelli. 45 millioni di zitelli di menu di 5 anni pàtenu a fame. 45 millioni torna sò spiazzati cù 58 millioni di personi maiò. U mondu soffre d'un mancu di vuluntà pulìtica è di parità in a distribuzione di e richezze »* dice torna l'associu. Corci zitelli. Corcia zitellina marturiata. È ùn si parla quì di ciò chè vo leghjerete in pàgina 6 è 7 di stu settimanale... ■

Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Catalogne

Vers l'amnistie et un nouveau dialogue

Le gouvernement Sanchez a été investi par une majorité de 179 députés à Madrid.
L'alliance entre le parti socialiste PSOE et Sumar, issu de Podemos, a été reconduite après les élections du 23 juillet dernier. Elle a bénéficié des voix des 11 députés basques et des 14 députés indépendantistes catalans, du député ALE galicien et de celui de la coordination canarienne, après avoir signé avec eux des « accords d'investiture ».
Pour les catalans l'exigence principale était la loi d'amnistie pour en finir avec la répression incessante qui s'acharne sur des citoyens et des responsables en fonction lors du referendum du 1er octobre 2017, alors qu'ils n'ont pourtant jamais fait acte de violence dans l'expression de leur projet d'indépendance pour la Catalogne. La droite et l'extrême droite enragent, mais la démocratie est passée. Une page est tournée. Une nouvelle est à écrire.

Cette politique de détente envers la question catalane est en fait une constante de la politique suivie par Pedro Sanchez depuis son élection comme premier ministre en janvier 2020 grâce au soutien de républicains catalans d'ERC qui voulaient éviter le retour au pouvoir de la droite. Dans cette précédente mandature, en décidant la grâce pour ceux qui étaient emprisonnés par la justice espagnole, après quatre années de détention, alors que leurs condamnations étaient de dix à treize années de prison, et en installant une table de dialogue pour envisager l'avenir politique de la Catalogne, Pedro Sanchez et les républicains d'ERC avaient dessiné la feuille de route qui a été négociée aujourd'hui.
Mais les conditions politiques qui prévalaient alors n'ont pas permis d'aller de l'avant. Les forces politiques espagnoles engagées contre le dialogue avec les catalans, la droite du Partido Popular, le mouvement Ciutadanos et surtout l'extrême-droite Vox, en pleine progression électorale, constituaient une opposition frontale trop puissante. De plus, elle était appuyée par l'appareil d'État, notamment les institutions judiciaires, obnubilées par leur frénésie répressive. Après les dirigeants politiques condamnés à des peines « à la turque », car il faut aller en Turquie pour assister à de telles condamnations (13 ans de prison !) pour de simples faits politiques, les juges ont continué leur harcèlement contre des centaines de cadres catalans, élus locaux et responsables administratifs, très lourdement condamnés à leur tour par des sanctions pécuniaires ahurissantes.
Les élections législatives du 23 juillet dernier ont totalement rebattu les cartes politiques de l'Espagne. Tout d'abord, la formation centriste Ciutadanos, créée en il y a quinze ans par opposition au mouvement indépendantiste catalan, a carrément disparu de la scène politique. Or le PSOE avait eu dans le passé des accords de gouvernement avec elle, permettant à la minorité anti-Sanchez du PSOE, emmenée par l'ancien Premier ministre Felipe Gonzalez, de proposer une alternative à l'accord avec les formations catalanes. Cette alternative disparue, le PSOE n'avait plus que l'option de la négociation avec le mouvement catalan pour espérer gouverner. Quant à Vox, pourtant conforté par les élections locales, il a perdu la moitié de ses voix en quelques semaines, du fait de ses positions extrémistes, anti-européennes, anti-féministes, antisociales, etc. Son recul a fait échouer la droite dans la conquête du pouvoir, et sa capacité de nuisance est aujourd'hui bien moindre.
La manifestation anti-amnistie qui s'est tenue à Madrid ce week-end, malgré ses 170.000 participants, a rapidement quitté la une des journaux espagnols pour faire place aux commentaires sur la composition du nouveau gouvernement Sanchez. Parmi les promus, un nom a retenu l'attention, celui de Felix Bolanos, nouveau ministre de la Justice, celui-là même qui a négocié au nom du PSOE les accords avec les mouvements indépendantistes catalans, et notamment le contenu de la loi d'amnistie promise par Pedro Sanchez. Le basculement opéré au lendemain du scrutin de juillet est donc bien installé désormais, et les résistances qui vont continuer à sévir ne semblent pas en mesure d'entraver la démarche politique engagée.
Cela déplait à beaucoup, y compris en Europe, parmi ceux qui avaient appuyé le Partido Popular (PPE) et Ciutadanos (Renew) dans leur croisade contre les indépendantistes catalans. Ainsi la Commission européenne, *« saisie par un grand nombre de citoyens »* a jugé bon d'admonester Sanchez pour ses choix politiques. Par un courrier adressé le 8 novembre, le vice-Président Didier Reynders faisait état de *« préoccupations sérieuses sur la possible adoption d'une loi d'amnistie »* et demandait à *« travailler avec les autorités espagnoles pour s'assurer du respect de l'État de droit »*. Depuis la Commission a fait machine arrière, mais cet incident est révélateur des pressions qui s'exercent.
Si l'Europe veut être plus forte vis-à-vis des menaces nouvelles qui se font jour à ses frontières, elle doit commencer par régler ses propres conflits internes. Le conflit catalan est à cet égard emblématique. La tension politique qu'il génère est une entrave à la bonne marche du projet européen, et le dialogue politique désormais installé institutionnellement à Madrid est le gage d'un meilleur avenir pour la Catalogne, pour l'Espagne et pour l'Europe. ■

Non au plan Déchets

Pour Ecologìa Sulidaria, une autre voie est encore possible!

Le plan Déchets présenté par l'Office de l'Environnement de la Corse déchaîne les réactions négatives. Après la création de Corsica Pulita, un collectif d'associations* le 28 octobre dernier, qui depuis mène campagne contre l'adoption de ce plan et appelle chacun à participer à l'enquête publique en cours, c'était au tour du mouvement Ecologìa Sulidaria de donner ce 15 novembre une conférence de presse pour dire qu'une autre voie est encore possible.

Quinze ans après le refus unanime de l'incinération, sept ans après avoir opté pour une généralisation du tri, force est de constater que la Collectivité de Corse peine toujours à imposer ses choix. La Corse, en France et encore plus en Europe, est un mauvais élève, et ce n'est pas pour s'arranger: *«le plan Déchets de la Collectivité mis en enquête publique n'apporte aucune réponse satisfaisante et capitule devant le Syvadec qui, avant même le vote du plan, nous engage dans le surtri/incinération avec des usines XXL, polluantes, inutiles et particulièrement coûteuses pour le contribuable»* dénonce Ecologìa Sulidaria.

Un échec patent: 38% seulement de tri, 4000 tonnes de biodéchets collectés seulement sur 40.000. 70% de matières recyclables dans nos poubelles. 170.000 tonnes par an de déchets à transporter. 295€ par habitant et par an de coût de traitement, soit *«plus de deux fois la moyenne française!»*

Et pour faire plus mal encore, le mouvement écologiste rappelle le résultat de nos voisins européens qui trient à: 75% en Sardaigne, 77% dans le Trentin, 76% en Vénétie, 73% en Lombardie, 75% en Slovénie!

«Des performances obtenues grâce à des systèmes de tri adaptés, notamment le tri des biodéchets à la source». Un tri mal organisé, par apport volontaire dans des sites éloignés et peu commodes, des conteneurs qui débordent, des systèmes non homogènes, l'absence de solution pour les biodéchets et les cartons, des coûts importants, la mauvaise volonté des intercommunalités, la solution de facilité à travers l'enfouissement... bref, tout qui engage au désengagement et au refus du geste de tri!

Pourtant, même en Corse il y a des bons exemples: la communauté de communes Calvi Balagna atteint 58% de tri dont 39% de papier/verre/emballages contre 11% à Aiacciu!

«Les enjeux financiers colossaux du marché des déchets particulièrement juteux à tous les niveaux: collecte, transport, enfouissement, rapportent près de 150 millions d'euros par an à des opérateurs privés en situation de monopole» dénonce Ecologìa Sulidaria qui s'inquiète des dérives mafieuses potentielles.

Dans ces constats alarmants, l'espoir était dans la Collectivité de Corse pour inverser la tendance. C'est tout le contraire!

Ecologìa Sulidaria déplore le renoncement de ce plan, avec des chiffres de base aléatoires, non fiables, *«ce qui permet de justifier les systèmes les moins performants, les plus coûteux, les plus polluants: le tri mécano-biologiques (TMB) et l'incinération.»* Pour les écologistes le plan est trompeur , il ne peut parvenir à l'objectif de 65% de tri imposé par la loi. Il n'est conforme ni au niveau européen, ni au niveau national, qui demande une généralisation du tri à la source, ni au niveau territorial puisqu'il prend le contrepieds de précédentes délibérations de l'Assemblée de Corse qui annonçait cette priorité au tri à la source et au rejet de l'incinération. Le tout pour un coût hors capacité de la Collectivité de Corse.

Deux centres de TMB et préparation de CSR (combustibles solides de récupération) pour un montant de 112 M€ et une «chaufferie» centrale (autrement dit un incinérateur de plastiques et carton) d'une capacité jusqu'à 150.000 tonnes, pour 119 M€, soit 231 M€ au total avec en sus un coût de traitement annoncé à la tonne de 300 à 450€, hors collecte, transports, enfouissement des résiduels et traitement des Refioms... Bref, *«la ruine pour les contribuables, banco pour les opérateurs»* prédit Ecologìa Sulidaria.

Tout ça pour ne pas sortir de l'enfouissement puisqu'il restera encore 30% de déchets non triés à enfouir, et que *«le plan ne traite pas les dangers liés au brûlage, ne dit pas où seraient enfouis les 25% de mâchefers toxiques issus de la combustion, ni les 5% de Refiom issus du filtrage. Et reconnaît qu'il n'y a aucune garantie sur l'utilisation de la production de chaleur»...*

«En transformant des déchets non dangereux en déchets toxiques, l'incinération reste plus que jamais inacceptable pour notre santé et notre environnement» dénoncent les écologistes pour qui ce plan *«tourne le dos aux fondamentaux des nationalistes, opposés à l'incinération*

** ABCDE. AGR Avvene Ghjustu è Resiliente. Global Earth Keeper. Le Garde. U Levante. Ligue Corse contre le Cancer. Collectif Massimu Susini. Collectif A Maffia Nò A Vita lè. Plateforme Citoyenne Corse. Pumonte Pulitu. Associu Si pò Fà. A Sentinella. A Spiriata. Rescue Life Passaportu ADN. Vico region Poubelle Communauté. Zeru Frazu.*

dernièreminutedernièreminutedernièreminute

Réforme constitutionnelle pour la Corse au premier semestre 2024?

La Corse était à l'ordre du jour de la réunion entre Emmanuel Macron et les chefs de parti le 17 novembre dernier. Marine Tondelier y représentait le parti Les Écologistes, et elle a appuyé le dossier des langues régionales et le projet de réforme constitutionnelle pour la Corse.

Le procès-verbal de cette réunion est ainsi rédigé par le gouvernement: *«Sur la Corse, vous avez pratiquement unanimement partagé les orientations de mon discours tenu le 28 septembre dernier devant l'Assemblée de Corse, en faveur d'une plus grande autonomie de ce territoire insulaire. Une formation politique (NDLR : le Rassemblement National) a toutefois indiqué ne pas partager cette démarche d'autonomie accrue, tandis que plusieurs autres participants ont souligné la nécessité de travailler sur la question de l'autonomie normative dans plusieurs matières (…). Les discussions avec les forces politiques représentées à l'assemblée territoriale de Corse se poursuivent et un accord collectif est un préalable à toute réforme. Si tel est le cas, un texte pourrait être envisagé au premier semestre 2024.»* ■

et attachés depuis toujours à une saine gestion des déchets». Pour Ecologìa Sulidaria, «*le Syvadec et l'État ont déjà pris la main !*» Le Syvadec, en lançant et attribuant des marchés pour les deux «*méga usines de TMB, une à Monte, l'autre à Sàrula*». Pour un compost qui sera de mauvaise qualité et inutilisable pour l'agriculture. Il faudra donc l'enfouir ! Un comble ! Ecologìa Sulidaria en est persuadé, «*ces usines brûleront des ordures en vrac*».
Le coût «*s'ajoutera à celui du tri à la source, qui est une obligation : nous paierons deux fois !*» «*Un pactole pour les opérateurs !*»

L'État est «***hors la loi***». Il a entériné les décisions du Syvadec, et annoncé son financement alors que la loi de transition énergétique (2015, article 70) réclame «*la généralisation du tri à la source des biodéchets*» et déclare «*non pertinente la création de nouvelles installations de tri mécano-biologique (...) qui doit donc être évitée et ne fait, en conséquence, plus l'objet d'aides des pouvoirs publics*». C'est pourtant 90 M€ qui ont été annoncés !
Quant à la directive européenne du 14 juin 2018 (art. 22), elle somme les États membres «*à ce qu'au plus tard le 31 décembre 2023 (...) les biodéchets soient soit triés et recyclés à la source, soit collectés séparément et non mélangés avec d'autres types de déchets*».
«*Comment le préfet peut-il passer outre ?*» interroge Ecologìa Sulidaria qui dénonce de même l'enfouissement en vrac à Vighjaneddu comme au Fium'Orbu comme «*inadmissible et insupportable*» Pour Ecologìa Sulidaria «*il n'y a pas d'autre solution*» que : optimiser les collectes par le porte-à-porte, partout ; traiter en priorité les biodéchets par compostage ; diminuer drastiquement les transports ; simplifier le geste de tri par regroupement en un seul flux (papiers/emballages/cartons) ; recycler sur place (broyage du verre pour le BTP, billes de plastique) ; développer la prévention (diminution des plastiques, consigne des bouteilles, etc).

Ecologìa Sulidaria demande «*un plan d'action immédiat pour organiser efficacement le tri à la source, notamment la collecte des biodéchets*», «*le retrait des projets de Monte et Sàrula et la réorganisation des financements d'État vers le soutien à la collecte, les installations de compostage et réutilisation/recyclage*». Il appelle les Corses «*à interpeler leurs élus et à refuser les solutions dangereuses pour notre avenir*».
L'enquête publique se termine le 24 novembre. ■ **F.G.**

Aflokkat lance MIRA

Une formation en robotique qui ouvrira en septembre 2024

Aflokkat, organisme de formation privé installé à Sàrula Carcupinu, lance MIRA (Mediterranean Institute of Robotics and Automation), école visant à former des ingénieurs en robotique et en intelligence artificielle dès septembre 2024.
MIRA, accessible dès l'obtention du baccalauréat, intégrera la liste des écoles d'ingénieurs privées accréditées par la Commission des titres ingénieurs dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. La formation durera 5 ans avec une possibilité d'alternance, et vise à former des ingénieurs sachant adapter la robotique aux activités d'entreprises locales. L'école souhaite accueillir 25 élèves pour évoluer vers une soixantaine de places d'ici à une dizaine d'années.
Aflokkat, avec MIRA, souhaite endiguer la «fuite des cerveaux» que connait la Corse et souhaite ainsi œuvrer pour le territoire en formant des profils techniques qui auront peut-être vocation à s'établir sur l'île, et également à attirer des élèves extérieurs à la Corse. Alors que plus de 35% des bacheliers quittent la Corse, proposer des formations de qualité permet de capter les talents corses qui sont obligés de quitter l'île faute de formations spécialisées.
Aflokkat a été créé par Benjamin Pereney et son père en 2010 pour développer l'offre de formations en Corse avec la création de trois écoles : l'ECMA (école de commerce et de management), EMMA (école des métiers du médico-social), ESIA (école supérieure d'informatique) et pouvoir ainsi participer au développement économique de l'île.
Aflokkat, décrit par son créateur comme un établissement d'enseignement supérieur «*fondé par des Corses pour la Corse*», est accompagné depuis 2017 par Femu Quì. Le parcours d'Aflokkat rappelle celui d'Estia, établissement privé fondé il y a trente ans au Pays-Basque, ayant permis la création d'une technopole abritant plus de cent entreprises œuvrant pour le territoire basque. ■
Pauline Boutet-Santelli.

www.arritti.corsica

Inceste et violences sexuelles faites aux enfants

Combattre l'abominable réalité

Depuis trois ans, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) sillonne la France, recueille des témoignages, enquête. Elle vient de rendre son rapport ce 17 novembre sous la présidence du juge pour enfants Edouard Durand et de Nathalie Mathieu, directrice générale de l'association Docteurs Bru*. Un rapport et ses 82 préconisations qui s'appuient sur plus de 30.000 témoignages de victimes et plus de 80 contributions d'experts, professionnels de l'enfance, de la justice, du soin, de la gendarmerie… *« Les violences sexuelles faites aux enfants ne sont plus seulement une multitude d'expériences privées malheureuses, elles sont un problème collectif et public »* dit la Ciivise pour qui *« la lutte contre le déni doit être résolue et résonnante »*. Le 20 novembre, journée internationale de l'enfant, elle donnait conférence à la Maison de la Radio. Enfin, le problème est posé de manière politique. Au gouvernement d'agir !

À droite, Nathalie Mathieu et le juge Edouard Durand. À gauche, campagne de communication du gouvernement.

Pour consulter le rapport : www.ciivise.fr

Mise en place par le gouvernement à l'initiative d'Adrien Taquet, alors secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, cette commission est une première face au déni sociétal qui a prévalu jusqu'ici de ce crime contre ce qu'il y a de plus précieux à protéger dans l'humanité : l'innocence.
Elle vient à la suite de l'important travail également conduit par la Ciase, Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'église, présidé par Jean Marc Sauvé, vice-président honoraire du Conseil d'État.

La Ciivise était en Corse le 25 mai dernier à Bastia et Arritti assistait à cette conférence très douloureuse par les témoignages qui s'y sont exprimés. En Corse aussi, des enfants et des adultes victimes dans leur enfance sont en souffrance. La Ciivise c'est l'écoute qu'ils attendaient, dans la phrase aussi tant espérée et rappelée dans l'intitulé de ce volumineux rapport : *« Vous n'êtes plus seuls, on vous croit »*. Une simple phrase qui rend une première justice, et c'est fondamental. *« Croire le témoignage des victimes devenues adultes implique en effet de croire les enfants qui révèlent des violences sexuelles sans attendre qu'ils ne deviennent adultes. Le témoignage des adultes est un acte de protection des enfants »*.
Durant des mois, la Ciivise est allée aux devants de ces témoignages. Une écoute qui a valeur de thérapie pour d'innombrables victimes. *« 160.000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année, 5,4 millions de femmes et d'hommes adultes en ont été victimes dans leur enfance, l'impunité des agresseurs et l'absence de soutien social donné aux victimes coûtent 9,7 milliards d'euros chaque année en dépenses publiques. Les deux tiers de ce coût faramineux résultent des conséquences à long terme sur la santé des victimes. »* C'est dire l'ampleur du fléau : un enfant est violé ou agressé toutes les trois minutes en France.
« La réalité, c'est d'abord le présent perpétuel de la souffrance » dit le rapport. *« Les violences sexuelles ont des conséquences graves et durables sur la santé, la sécurité, l'existence tout entière de l'enfant victime »* et de l'adulte détruit qu'il est devenu. Elles sont la cause de très nombreux suicides. 56 % des victimes développent des troubles alimentaires, 40 % des addictions à la drogue, aux médicaments ou à l'alcool, 13 % sombre dans la prostitution. *« Le viol des enfants et notamment l'inceste sont la réalité la plus déniée de l'histoire de l'humanité »* dénonce le juge Durand. *« Il y a des personnes qui survivent, qui vivent avec une dignité admirable, qui ont pu subir pendant leur enfance 1000 viols ! Il y a des pédocriminels qui font jusqu'à 150 victimes ! 160.000 enfants victimes chaque année dans notre pays, et seulement 3 % des pédocriminels déclarés coupables. Ça s'appelle un système d'impunité »* dit encore le juge Durand.
Aussi, parmi les préconisations, *« il y a le fait que soient déclarés imprescriptibles le viol et les agressions sexuelles commis contre les enfants parce que le viol d'un enfant est la ligne de partage entre l'humanité et la bestialité. De nombreux pays ont déjà déclarés ces crimes imprescriptibles. La Suède, certains états des États Unis, un nombre très important du Conseil de l'Europe »*, plaide Edouard Durand.

Enquêteurs, victimes ou témoins, tous demandent à ce que la Ciivise perdure. Elle devait répondre à deux objectifs : *« 1/ Connaître et faire connaître l'ampleur des violences sexuelles faites aux enfants et leurs mécanismes et y sensibiliser la société ainsi que les professionnels au contact des enfants. 2/ Formuler des recommandations pour renforcer la culture de la prévention et de la protection dans les politiques publiques. »*
C'est chose faite avec ses 82 préconisations, mais surtout dans la confiance gagnée, et la parole qui s'est libérée pour tant de victimes. Car les victimes d'inceste ou de violence sexuelle, dont certaines le sont durant plusieurs années, *« n'existe plus en tant que sujet humain »*. L'inceste particulièrement est *« un crime parfait »* commis par la première personne censée protéger l'enfant et dont il est entièrement dépendant. *« J'avais besoin qu'on me repère, qu'on me détecte, qu'on m'écoute »* dira une victime.
« Les agresseurs bénéficient, sauf exceptions, d'une impunité totale. Les enfants victimes de violences sexuelles ne sont pas protégés et sont parfois obligés de vivre avec leur agresseur. Les adultes qui veulent protéger les enfants victimes de violences sexuelles font l'objet de menaces et de sanctions » judiciaires. La Ciivise les

* *Association qui développe et met en œuvre un dispositif d'accompagnement éducatif et thérapeutique pour les victimes d'inceste et de violences sexuelles intrafamiliales.*

appelles *« les mères en lutte »* car ce sont souvent des femmes. Certaines font de la prison pour tenter d'empêcher que leur enfant ne soit remis au père agresseur... Pour opérer le basculement de cette posture de déni à la protection réelle des enfants et à la lutte contre l'impunité des agresseurs, il faut *« une politique publique »* avec quatre axes principaux : *« le repérage des enfants victimes, le traitement judiciaire, la réparation incluant le soin, la prévention. »*
Tous les professionnels doivent être mieux formés, du gendarme ou policier, au médecin, au psychologue, à l'assistant social, au personnel de justice, au juge. Tous doivent travailler ensemble et œuvrer avec les associations. *« Il faut des passerelles »* dit un collectif bénévole de 120 avocats qui témoigne des murs qui se dressent dans l'administration pour *« voir ce qui se passe au niveau de l'ASE »* par exemple. Il faut protéger, aider les parents protecteurs, qui sont seules face à l'autre parent prédateur sexuel, protégé par le système judiciaire.

La Ciivise appelle à agir. *« Un certain nombre de questions demandent des réponses claires et urgentes »* a dit Nathalie Mathieu : *« Quelle volonté politique va accompagner la mise en œuvre des préconisations de la Ciivise ? Quels moyens le gouvernement est-il prêt à engager pour une réelle protection des enfants ? Comment toutes les institutions vont-elles s'organiser pour revisiter leurs pratiques et se hisser à la hauteur des enjeux ? Comment la parole des enfants va-t-elle enfin être prise en compte et respectée dans toutes les procédures ? Comment les adultes protecteurs, parents et professionnels, vont-ils être eux-mêmes protégés de toute poursuite ? Les victimes vont-elles enfin pouvoir bénéficier d'un parcours de soins spécialisé en psychotraumatisme ? Quand est-ce que les agresseurs vont pouvoir cesser de pouvoir dormir tranquillement sur leurs deux oreilles ? Je m'arrête là pour la liste mais on peut facilement la compléter, tout est dans notre rapport et ses 82 préconisations. Parce que ces préconisations posent clairement la question : quelle société voulons-nous pour nos enfants ? »*
Les victimes veulent que cela cesse, que plus aucun enfant ne subisse ces violences et toutes leurs conséquences. *« Vous êtes une force toutes et tous ensemble. Votre parole devient une parole politique »* ont conclu Nathalie Mathieu et Edouard Durand. Merci à eux et à la Ciivise pour leur engagement. ■
Fabiana Giovannini.

Pulitica

Région Grand Est

Répression impitoyable contre les autonomistes alsaciens

La région Alsace a été supprimée en 2015 au profit d'une Région Grand Est que déplorent les militants autonomistes alsaciens d'Unser Land. Ils revendiquent le retour à une région à part entière pour l'Alsace, dotée d'un statut d'autonomie interne. Ils n'ont de cesse de manifester contre le Grand Est, aberration tant politique, qu'économique, sociale et culturelle.

En juillet 2022, durant le Tour de France féminin, 5 militants autonomistes ont ainsi participé à une action symbolique durant laquelle ils ont lancé deux pots de peinture sur la caravane du Grand Est...
Ce mercredi 15 novembre, ils ont été condamnés à 6 mois de prison avec sursis et à payer solidairement 6000 € de dommages et intérêts.
« Ce procès fait suite à une enquête ayant mobilisé des moyens dignes d'une affaire criminelle » explique Unser Land : *« exploitation de la vidéo surveillance et des relevés téléphoniques, enquête de voisinage, analyse de la peinture, tapissage photographique. Après plus d'un an d'enquête, un dossier de près de 600 pages a été constitué. En mai 2023 quatre brigades de gendarmerie ont été mobilisées au petit matin pour réaliser des perquisitions et arrestations et mise en garde à vue de nos militants. »*
Inouï ! On a de pareil qu'en Corse... et on aimerait voir le même zèle pour les détournements de fonds considérables opérés dans la politique politicienne ou dans le grand banditisme, ou encore dans la répression si clémente envers les crimes d'incestes et abus sexuels sur enfants !
Pour Jean-Georges Trouillet, président d'Unser Land, *« la débauche de moyens mis en œuvre pour l'enquête, la qualification exagérée des faits ainsi que les peines disproportionnées et non différenciées prononcées par la juge, dénotent la volonté de faire un exemple et d'intimider le mouvement alsacien. Mais cette injustice ne fera que renforcer la détermination du peuple alsacien. À tous ceux qui pensaient que la police et la justice n'avaient pas de moyens, c'est faux. Tout est une question de priorités. Les moyens mis en œuvre dans cette affaire, démontrent qu'il vaut mieux être un employé du Grand Est qu'une femme battue ou un enfant harcelé. »*
« Dans cette histoire, le vrai coupable, c'est l'État. En créant la région Grand Est, il a violé le droit européen et les principes démocratiques de base. Aujourd'hui, non seulement les Alsaciens doivent supporter les conséquences funestes de cette réforme, mais ils doivent contribuer financièrement au budget de propagande colossal de la région Grand Est. Le Tour de France féminin n'est qu'un exemple parmi d'autres. Manifestations, sondages, pétitions, recours, consultations, résolutions, propositions de lois... Il faut le dire comment encore ? En faisant la sourde oreille aux Alsaciens, l'État semble mépriser ceux qui inscrivent leur action dans un processus démocratique. Il est le seul responsable du pourrissement de la situation » conclut Jean-Georges Trouillet.
La Fédération Régions & Peuples Solidaires apporte tout son soutien à Unser Land et à ses militants. ■

« **Pour un simple jet de peinture,** cinq jeunes d'Unser Land viennent d'être condamnés, mercredi 15 novembre 2023, par le tribunal judiciaire de Mulhouse à six mois de prison avec sursis et à des sanctions financières de plusieurs milliers d'euros.
Cette décision, vraisemblablement politique mais aussi partiale et disproportionnée, a été prise pour l'exemple, dans le but d'effrayer les opposants à la région Grand-Est et de casser toutes velléités.
L'action des jeunes d'UL est un acte de résistance civile contre la disparition de la région Alsace dans le Grand-Est. Elle ne méritait pas pareilles sanctions.
Rappelons que la région Alsace a été supprimée de la carte des régions en 2015, de façon autoritaire par l'État, contre l'avis même des élus alsaciens et de la population qui s'était fait entendre notamment à travers une pétition qui avait rassemblé plus de 100.000 signatures.
La résistance à l'oppression est un droit fondamental inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.
R&PS, solidaire d'Unser Land et de ses jeunes militants.
Lorsque l'injustice devient loi, la résistance devient un devoir. » ■ **François Alfonsi, président de Régions et Peuples Solidaires.**

Chanson triste

La ritournelle est toujours la même : êtes- vous « pour » ou « contre » – ici l'AME ? Une fois de plus, il faudrait avoir une opinion : êtes-vous pour, ou contre ? Question que la majorité des soignants ne se posent pas sous cette forme. Alors, face aux graves enjeux politiques du moment, on cherche un compromis et l'on ressort d'un vieux chapeau un non moins vieux remède : transformer le soin d'État en soin d'Urgence, comme s'il suffisait d'une voyelle pour ne pas perdre son âme. Mais qu'est-ce que l'Urgence aujourd'hui ? On sait bien qu'en cas d'accident aigu, un sans-papier ou un ministre vont bénéficier du même soin. Sur le moment. Mais dans l'après immédiateté une fois « dés-urgentés », c'est là que les choses basculent et vont ramener, quoiqu'on fasse, quoiqu'on dise, le plus vulnérables vers « les Urgences » dans un tango sans fin – un pas en avant, deux pas en arrière : surinfections, angoisses, effets somatiques collatéraux, épuisement, besoin d'un lit : autant de situations se situant dans cet infernal no man's land d'entre le social et le médical (autrement nommé patate chaud) qui étouffent les soignants et les travailleurs sociaux dans leur dignité, à force d'être jour après jour confrontés à leurs échecs : pas de lits, pas de lieux de post soins, pas de place. Avec la suppression de l'AME, les Urgences, une fois de plus, payeraient les pots cassés de cette non pensée, qui ne servirait qu'à faire grossir les flots des sans identités sociales fixes dans la longue file interminable d'attente dans leurs locaux. Est-ce cela que nous voulons ?

On nous parle ici d'appel d'air, ailleurs de détournements de ces dispositifs. Faudrait-il alors, au nom de ces pauvres procès, priver des êtres humains vivant en France dans des états de santé physique et psychiatrique hautement dégradés ? Nombre d'entre eux ont des enfants à l'école française obligatoire : priver de soins leurs parents, est-ce vraiment une bonne idée ?

Cette binarité qui se veut transparente et claire dans la manière de poser les questions et, pire, d'y répondre – Êtes-vous pour ? Etes- vous contre ? – cache un autre problème, bien plus préoccupant : l'état de santé du système de Santé Public et ses capacités à recevoir encore et encore plus de patients, dans des institutions archi saturées : supprimer l'AME et tous les dispositifs qui en font l'ossature, qui de fait soulagent par leur existence même le système de soin public, serait une faute grave, obligerait ces dispositifs à devoir contourner les nouvelles modalités de passage du E au U pour maintenir les soins, dans une triste contorsion aussi énergivore qu'inefficace et délétère. Que l'on ne s'étonne plus si tant de démissions se déploient jour après jour, dans le secteur médical et le social publics : si on enlève l'empathie du soin et de l'accueil, que reste-t-il ?

Les médecins, les personnels soignants, les travailleurs sociaux qui travaillent auprès des plus précaires d'entre nous en milieu hospitalier et au sein de la Cité sont révulsés à l'idée que notre représentation politique, et non des moindres, ait pu envisager ce coup déloyal porté à la Santé, à l'Ethique médicale et à la Raison. ■

Xavier Emmanuelli, président du Samu Social International.
Sylvie Quesemand Zucca, psychiatre psychanalyste.

Tribune en faveur du maintien de l'Aide Médicale d'État

L'Union Régionale des Professionnels de Santé et Médecins Libéraux de Corse appellent également à signer la pétition.

« En tant que soignants, conformément au code de déontologie médicale et au serment d'Hippocrate, nous sommes opposés au projet de suppression de l'Aide Médicale d'État.
L'AME constitue une aide sociale et un dispositif garant du droit à la santé pour les plus précaires.
Tout patient, quelle que soit sa situation administrative, doit avoir accès aux soins dont il a besoin.
La santé étant notre bien commun, cette suppression irait à l'encontre de nos valeurs humanitaires et éthiques.
Elle entraînerait une augmentation des contraintes sur l'hôpital à cause de retards diagnostics, de l'aggravation de certaines pathologies chroniques et du risque de dissémination de maladies infectieuses.
Plus les inégalités d'accès aux soins se creusent, plus nous désorganiserons notre système de santé. » ■

Désobéissance médicale en cas de suppression de l'AME

Personnels soignants : signez la pétition !

« Moi, médecin, déclare que je continuerai à soigner gratuitement les patients sans papiers selon leurs besoins, conformément au Serment d'Hippocrate que j'ai prononcé. Je resterai indifférent à leurs conditions sociales ou financières, ainsi qu'à leur langue et leur nationalité. La déontologie prescrit le juste soin pour chaque personne qui me consulte. La sagesse dénonce la faute éthique et en passant l'erreur épidémiologique. Patients d'ici et d'ailleurs, ma porte vous est ouverte. Et le restera. »

L'appel à signatures reste ouvert, pour manifester votre engagement. Il est limité aux personnels soignants, du fait de son contenu (serment d'Hippocrate), merci pour votre compréhension. ■ **https://bit.ly/49C8o02**

En 1989, l'UPC parvient à poser la candidature de Max Simeoni sur la liste des Verts français à l'élection du parlement européen. C'est une candidature « Avvene Corsu » représentant les deux grandes familles du nationalisme corse, autonomistes et indépendantistes, mais aussi les autres régions opprimées en France. L'éditorial du 21 juillet 1989 lance la campagne à l'occasion d'un congrès européen organisé en Casinca par le mouvement autonomiste.

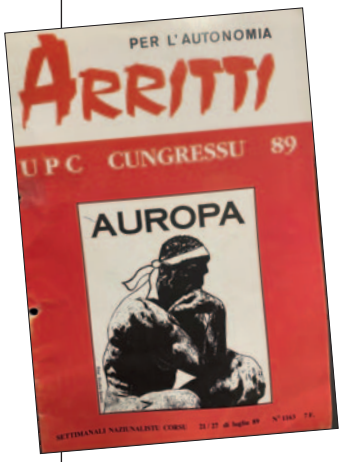

L'Europe et la Corse

par Max Simeoni

« La Corse est une colonie ». Indépendante et première démocratie d'Europe au XVIIIe siècle, elle a été conquise par les armes de Louis XV et soumise à l'intégration « colonialiste » par un décret de la Convention.
Par la loi douanière* et le monopole du pavillon, la France a annihilé l'économie spécifique de l'île et l'a rendue entièrement dépendante. Par l'école de Jules Ferry, et la langue française obligatoire, la seule officielle, elle a gommé sa culture.

La France a vaincu le Peuple Corse et a réécrit son histoire pour qu'il perde jusqu'à sa mémoire. De la sorte, elle pouvait récupérer les hommes corses blanchis de leur culture et de leur histoire et les utiliser dans le système jacobin français où leur promotion individuelle était possible à ce prix. À quel prix ? À celui de renoncer à la terre corse et à un destin de Peuple sur cette terre, à tout destin pour la communauté corse.
La Corse reste encore une colonie. La terre n'appartient pas aux Corses *de jure* puisqu'il n'existe pas de Peuple Corse *de jure*. Leur économie est dérisoire ; ils sont entièrement dépendants du Continent. Les circuits de distribution et les grandes surfaces leur font consommer les productions continentales qui étouffent les leurs. La langue et la culture restent folklorisées. Malgré les acquis de la lutte des nationalistes, rien de fondamental n'a changé dans le processus colonialiste. La lutte ne pourra prendre fin qu'avec la reconnaissance du Peuple Corse et de ses droits. Il est clair que les gouvernements français ne sont pas mûrs pour tirer actuellement les leçons de l'histoire.
Les nationalistes ont des approches tactiques et stratégiques différentes, mais l'accord sur le fond et l'objectif sont identiques. Toutes troisième voie, tout aménagement du statut actuel est une impasse. La reconnaissance du Peuple Corse, première communauté de droit sur la terre corse est la seule base de construction possible. Il ne peut y en avoir d'autre.
Les atermoiements actuels des clans et du pouvoir central n'y changeront rien. L'usage de la répression politique de même. Ce fait historique admis, l'UPC pense que l'Autonomie interne complète peut être une solution convenable dans l'intérêt de la France et de la Corse. Elle pense que, si moralement le droit à l'indépendance est fondé, le combat pour l'indépendance lui semble plus difficile, aléatoire, illusoire que réaliste.
L'Europe de l'Acte Unique, à ce stade de la lutte d'émancipation vient à la fois aggraver un certain nombre de données mais aussi offrir d'autres moyens.
Si la Corse, maintenue enchaînée par le corset jacobin et violentée en permanence sans défense, ligotée, reste de même dans l'ensemble européen, elle verra sa situation empirer. « L'ouverture des frontières » rend cette possibilité la plus probable.

Il est incontestable que la lutte nationaliste a les moyens de l'empêcher. Dès lors il peut être un jour admis que l'autonomie devienne la solution française pour la Corse dans l'Europe.
L'île, sans aucun moyen de se gouverner ne peut que devenir un satellite pour la masse continentale européenne, rendue entièrement captive et dépendante d'elle et non plus seulement de l'État français.
Le problème pour l'État français est de savoir s'il sera capable d'exercer une lutte intelligente et généreuse après en avoir exercé une coloniale et abusive. Le Peuple Corse défendra ses droits à l'existence et son identité envers et contre tout. Il saura trouver les voies et les moyens pour accélérer son processus d'émancipation. Au finish, le Peuple Corse ne peut plus perdre.
Aujourd'hui, par ce congrès de l'UPC, nous voulons remercier les peuples minorisés, Bretons, Basques, Occitans, Flamands, Alsaciens, Savoyards... qui ont soutenu la candidature nationaliste d'Avvene Corsu.

Nous saurons être leur porte-parole s'ils continuent à nous faire confiance. Nous voulons saluer fraternellement les peuples des autres pays avec lesquels nous avons déjà depuis assez longtemps commencé notre regroupement pour une force internationale des nationalistes. Les Basques (du Sud), les Sardes, les Irlandais, les Flamands notamment, mais aussi beaucoup d'autres. Nous voulons saluer Antoine Waechter et les Verts français qui ont opté sans ambiguïté pour l'Europe des Peuples solidaires. Ils nous ont permis de faire déboucher cette candidature d'Avvene Corsu.
Tous ensemble nous voulons faire cette Europe des peuples solidaires et lutter contre celle des États dominants et des multinationales.
Le mandat que j'ai reçu de vous est clair. Il ne peut servir que cette cause commune qui est une seule et même cause. J'y consacrerai toutes mes forces. ■

** La loi douanière fut appliquée à la Corse de 1818 à 1913. Elle consistait à taxer tous les produits corses à l'exportation sur le Continent et elle permettait aux produits français d'arriver dans l'île en détaxe totale.*

Internaziunale

Kidal occupée par Wagner et l'armée malienne

Le Sahel déstabilisé

La capitale symbolique de l'Azawad, Kidal, au cœur du territoire touareg, peuple berbère de tradition nomade à cheval entre Afrique noire et Afrique du Nord, a été investie par l'armée malienne, issue pour l'essentiel du peuple bambara établi dans le sud et à Bamako, bien plus nombreux, et hégémonique dans l'appareil d'État malien. Face à la supériorité militaire de ceux que la Russie a largement dotés en drones et en équipements modernes, comme par exemple les moyens de vision nocturne, ce qui leur a donné un grand avantage lors des assauts terrestres opérés de nuit, les forces nationales de l'Azawad se sont retirées. Mais leur capacité de résistance est intacte. Coups d'État militaires, retrait de l'armée française puis des forces de paix de l'ONU, influence islamiste, arrivée de Wagner : rien n'échappe dans l'actualité de ces conflits, au Mali comme au Burkina Faso ou au Niger, à leur explication première, celle de conflits entre des peuples très différents, assignés à une même appartenance étatique, alors que leurs modes de vie, leurs Histoires et leurs cultures les séparent totalement.

Au sein de ces pays aux territoires immenses, et aux frontières surgies de la seule imagination de colonisateurs ignorant tout de l'Histoire multiséculaire de ces contrées, cohabitent des peuples très différents. Pour le seul Mali, le fossé est colossal entre Nord et Sud. Au Nord cohabitent – ce qui n'exclut pas les confrontations, mais avec une régulation étalée sur un millénaire de vie commune – deux peuples éleveurs et nomades, les Touaregs au nord et les Peuls plus au sud, un peuple agriculteur sédentaire (les Songhai) et une minorité arabe plus urbaine et versée dans le commerce. L'ensemble forme l'Azawad, dont la conscience nationale, souvent animée par les Touaregs, a suscité des révoltes incessantes, durant la colonisation française, et depuis l'indépendance du Mali en 1960, indépendance réalisée dans les frontières héritées de la colonisation, avec une ethnie dominante numériquement, les Bambaras, basée à Bamako et dans ses environs.

Depuis les années 70, les « révoltes touarègues » se succèdent. Celle des années 90 a été réprimée très sévèrement et les révoltés se sont enfuis... pour beaucoup chez eux puisque le sud de l'Algérie, ou le nord du Niger sont des territoires touarègues où les frontières n'ont aucune réalité perceptible, tandis que de nombreux combattants ont rejoint la Libye pour s'enrôler dans l'armée de Khadafi. D'autres comme Iyad Ag Ghali, chef touareg devenu prédicateur islamiste à la tête du mouvement affilié à Al Qaïda, Ansar Dine, ont été se radicaliser en Arabie Saoudite.
Vingt ans plus tard, la déroute de la dictature libyenne les a laissés sans emploi, mais avec l'expérience de leurs campagnes militaires et l'armement qu'ils ont ramené en Azawad où se créait le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA). Au même moment le mouvement islamiste s'y est déployé avec l'aide financière des pays du Golfe et Iyad Ag Ghali à sa tête. Les deux insurrections se joignent alors pour infliger à l'armée malienne une déculottée mémorable. La débandade est telle que les islamistes poursuivent leur offensive vers Bamako, tout en écartant le MNLA. Ce dernier s'en désolidarise et affirme sa volonté de combattre l'islamisme.
En 2012, voyant se dessiner l'effondrement irréparable de l'État malien, Paris décide de l'intervention Serval et prend pied dans le nord du Mali pour combattre le djihadisme doté de nouveaux armements grâce aux armes récupérées sur les soldats maliens. Le MNLA, lui aussi renforcé, et menacé par les islamistes, se joint à la lutte contre Al Qaïda, et permet aux forces françaises d'enregistrer de nombreux succès en limitant considérablement leurs pertes humaines. En contrepartie un pacte est scellé qui garantit aux peuples de l'Azawad une autonomie totale, loin de la volonté de vengeance des généraux bambaras basés à Bamako. Ce pacte conduira aux accords d'Alger de 2015, et il permettra de limiter considérablement l'activité terroriste au Nord du Mali par rapport à la « zone des trois frontières » plus au sud.

La révolte des généraux maliens part de là. Ils accusent l'armée française, garante de ces accords, d'être en fait « complice des Touaregs », désignés comme des « terroristes », et d'empêcher une revanche devenue pour eux existentielle. Quand le Président élu IBK accepte les accords d'Alger, les gradés le lui reprochent de plus en plus fortement, tandis qu'une campagne insidieuse gagne le peuple bambara, humilié par les échecs de son armée, et assimilant soldats français et rebelles du Nord, eux-mêmes vilipendés comme « terroristes ». C'est alors un premier, puis un second coup d'État qui portent le colonel Assimi Goïta à la tête de l'État. Il dénonce la présence française, provoque son départ, et il lui substitue la milice russe Wagner avec la promesse que ceux-ci lui permettront ce que l'armée française lui a refusé, à savoir la reconquête du Nord et la victoire sur les successeurs du MNLA et de ses alliés, le Cadre Stratégique Permanent, formé au moment des accords d'Alger. C'est désormais chose faite.
Le même mécanisme est à l'œuvre au

Burkina Faso où la milice Wagner est venue servir de garde prétorienne aux putschistes issus de l'ethnie majoritaire Mossi établie autour de Ouagadougou. Même scénario au Niger où l'ethnie Haouassa, numériquement majoritaire, bénéficie du coup d'État qui a renversé le général Bazoum venu du Nord-Est du Pays. Conséquence subsidiaire, les Haoussa, qui sont encore plus nombreux dans le Nord du Nigeria, 40 % de la population du pays, a entravé la tentative du Nigéria et des autres voisins du Niger de renverser le nouveau président issu du coup d'État, Abdouharamane Tchiani.

Dans ce contexte de rivalités ethniques au sein de pays dont les frontières sont sans consistance historique, le contrôle de l'appareil d'État donne à l'ethnie dominante un pouvoir exorbitant à travers le contrôle des ressources minières et du budget de l'État, le plus souvent largement abondé par l'aide internationale. La milice Wagner, directement pilotée depuis Moscou, et grassement rémunérée, en profite outrageusement pour conforter l'influence de la Russie à l'heure de la guerre en Ukraine. La situation du Sahel se détériore inexorablement, laissée dans l'ombre par les deux conflits très médiatisés de l'Ukraine et de la Palestine.
Elle est beaucoup moins connue. Mais elle contribue elle aussi à obscurcir considérablement l'horizon d'un espoir de paix dans le monde. ■ **François Alfonsi.**

Città di Biguglia

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE
MAIRIE DE BIGUGLIA
Réaménagement des locaux administratifs de la ville de Biguglia

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : Monsieur Jean-Charles GIABICONI, R.N. 193 20620 BIGUGLIA - Tél. : 0495589858, Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr
. Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : https://biguglia.corsica/
. Adresse Internet du profil d'acheteur : https://www.achatspublicscorse.com:443/2546.
. Type d'organisme : Commune.
Objet du marché : Réaménagement des locaux administratifs de la ville de Biguglia.
. Type de marché : Travaux.
. Site ou lieu d'exécution principal : Hôtel de Ville 20620 Biguglia.
. Classification C.P.V - Objet Principal : 45454000-4
. Refus des variantes.
Présentation des lots : Possibilité de présenter une offre pour : un ou plusieurs lots.
Lot 1 - Cloisons, plafonds, peinture et signalétique
Lot 2 - Menuiseries aluminium
Lot 3 - Plomberie
Lot 4 - Electricité
Lot 5 - Carrelage
Lot 6 - Parquet bois
Lot 7 - Métallerie
Lot 8 - Maçonnerie, travaux divers
Lot 9 - Menuiseries bois
. Durée du marché : 10 mois à compter de la notification du marché.
Conditions relatives au marché
. Cautionnement et garanties exigées : Retenue de garantie de 5% applicable. Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.
. Modalités essentielles de financement et de paiement : Paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture conforme via Chorus Pro exclusivement.
. Unité monétaire utilisée : l'euro
. Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat
. Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat au choix de l'acheteur public :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature
- Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuelou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
. Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D 8222-8 du code du travail.
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 60 % Valeur technique (sous-critère présents dans le RC)
- 40 % Prix des prestations
. Type de procédure : Procédure adaptée.
Délais
. Date limite de réception des offres : 11 décembre 2023 à 12 heures.
. Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Autres renseignements
. Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 2023-34
. Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Téléchargement gratuit à l'adresse suivante : https://www.achatspublicscorse.com:443/2546
. Date limite d'obtention : 11 décembre 2023 à 12 heures.
. Conditions de remise des offres ou des candidatures : Remise dématérialisée exclusivement à l'adresse suivante : https://www.achatspublicscorse.com:443/2546.
. Adresse(s) complémentaire(s)
Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : M GIABICONI Jean-Charles Maire, R.N. 193, BP 48, 20620 BIGUGLIA, Tel : 0495589858 - Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr. Adresse internet (url) : https://biguglia.corsica/
. Date d'envoi du présent avis : 15 novembre 2023.

ARRITTI **Abbunàtevi !**

Abbunamentu

ARRITTI

Pigliu un abbunamentu d'un annu à ARRITTI per 55 €

❒ Eccu u mo sceccu di 55 € à l'ordine d'ARRITTI.
❒ Eccu un sustegnu in più di .....€
❒ Primu abbunamentu
❒ Riabbunamentu

Casata, Nome (nom, prénom) : .....
Indirizzu (adresse) : .....
.....
Telèfonu (téléphone) : .....
Mel : .....

À compléter et à renvoyer à : Arritti - 5 bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia
Cuntattu : 06 33 28 62 95 - arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 14/11/2023 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **AITEC (SARL)** - RÉSIDENCE SAINT-JOSEPH - ROUTE DE SAINT-ANDRÉ LIEU DIT CAMPO - 20620 BIGUGLIA
ACTIVITE : LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION D'INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, D'AUTOMATISME ET D'INFORMATIQUE.
RCS BASTIA B 450 438 767 - 2003 B 225

POUR EXTRAIT,
LA SELARL CASANOVA & BENEDETTI, GREFFIER,

OLANSA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : VILLA ANTHO, FOCE DELL'EDERA
20169 BONIFACIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bonifacio du 24 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : OLANSA
Siège social : Villa Antho, Foce dell'Edera, 20169 BONIFACIO
Objet social : Restauration traditionnelle
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Stéphanie NICOLAÏ, demeurant à Bonifacio (20169), Villa Antho, Foce dell'Edera
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 24 octobre 2023, à Vescovato.
Dénomination : AK Paella Traiteur des Anges.
Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.
Siège social : Résidence A Torra, 20215 Vescovato.
Objet : Fabrication et vente de plats à emporter.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 500 euros
Gérant : Madame Karine Vicentini, demeurant Résidence A Torra, 20215 Vescovato
La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis. Karine Vicentini

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 12 octobre 2023, il a été constitué une société représentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ERBAVET
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : mille deux cents euros
Siège : ZAE Erbajolo, 20600 Bastia
Objet social : la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir (ou apporté à la société) et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social
Durée : 99 ans
Apport en numéraires : mille deux cents (1 200) euros
Gérants : Madame Marie SEGALEN, née le 8 mai 1981 à Clamart, demeurant 41, Boulevard Paoli, 20200 Bastia et Monsieur Julien GUERINI, né le 22 juillet 1981 à Bastia, demeurant Villa Providence, 12 Montée Filippina, 20200 Bastia
Immatriculation : la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour unique insertion, Le gérant

AVIS

En application des articles L.441-16 a et L.470-2 du code de commerce, une amende de 22000 € a été prononcée par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de CORSE à l'encontre de la société TERRASSEMENTS CORSES pour des retards dans le paiement des factures de ses fournisseurs.
La constatation de ces retards a été effectuée par les services de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de CORSE dans le cadre d'une enquête lancée par la DGCCRF sur le respect des règles du code de commerce en matière de délais de paiement.

Catherine COSTA - AVOCAT
22 Lot ARBUCETTA - 20620 BIGUGLIA
Tél. : 04.95.38.89.69

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BIGUGLIA du 07.11.2023, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination sociale : G.A.D
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
Siège social : Lieudit PINETO- 20290 LUCCIANA
Capital social : 1.000 euros
Objet : Acquisition, l'exploitation, sous toutes formes de tout commerce concernant l'hôtellerie (Hôtels, Campings, Résidences de Tourismes...) ainsi que l'exploitation de Restaurants/Bar et plus généralement de toutes opérations financières industrielles et commerciales se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
Président : JPL HOLDING Société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°980 857 411, au capital de 35 343 €, Lieudit Olivetto, Route du village, 20600 FURIANI, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre LONGO
Exercice du droit de vote : Tout associé participe aux assemblées avec autant de voix que d'actions et si la société ne comporte qu'un associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts aux associés.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis et mention, Le Président

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé à BASTIA, en date du 31 octobre 2023 - BASTIA - dossier 202300022739 / référence 2B04P312023A01326 : enregistré le 15 novembre 2023 au SIE
LA CANTINE DE LA VALLICELLA SAS, sise Res Alta Riba, 20230 Santa Lucia di Moriani sous le numéro 824426746., immatriculé au greffe de Bastia
A cédé à : TERRA ROSSA SAS au capital de 1000 euros, sise RESIDENCE ALTA RIBA, 20230 Santa Lucia di Moriani, sous le numéro 978441632. immatriculée au greffe du de Bastia
Moyennant le prix de 575.000.00 euros son fonds de commerce de Restauration sur place et à emporter. Salon de thé, exploité RESIDENCE ALTA RIBA, 20230 Santa Lucia di Moriani.
Entrée en jouissance au 31 octobre 2023.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et pour la correspondance au Cabinet de Maître SEBASTIANI Sébastien, avocat, 11 bis Avenue Jean Zuccarelli 20200 BASTIA.

LES DECS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 3 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : RESIDENCE PARC IMPERIAL
IMMEUBLE AMBOISE BATIMENT A, ROUTE DES
SANGUINAIRES, 20000 AJACCIO
490 948 932 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 9 novembre 2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de transport maritime et côtier, régulier ou non, de passagers, de promenades en mer, d'exploitation de bateaux d'excursion et d'organisation de croisières, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La gérance

LAURENT COIFFURE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 34 ET 36 BOULEVARD PAOLI
20200 BASTIA
352 658 678 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 juin 2023 il résulte que le mandat de la Société CPR AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

POUR AVIS, Le Président

CHC HOLDING
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital social de 1000 €,
ZA CANTONE RTE DE CALENZANA 20260 CALVI,
R.C.S de Bastia numéro 903 984 094

AUGMENTATION DE CAPITAL

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juillet 2023 que cette dernière a approuvé dans toutes ses dispositions les termes du contrat d'apport du 20 juillet 2023 aux termes duquel Monsieur Christian CAMILLERI apporte par voie d'apport en nature à la société la pleine et entière propriété de 5322 actions de la société par actions simplifiée dénommée A PAESANA, au capital de 187600 euros, dont le siège est Route de Route de Calenzana 20260 Calvi (Haute-Corse), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 402734966, et notamment la valorisation et les conditions de rémunération de cet apport.
En conséquence de l'approbation de l'apport susvisé, le capital social de la société a été augmenté d'un montant nominal de UN MILLION CENT TRENTE-QUATRE MILLE SEPT CENT EUROS (1 134 700 €) pour le porter de 1000,00 euros à 1.135.700 euros, par l'émission de 113.470 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, attribuées à Monsieur Christian CAMILLERI en rémunération de son apport.
En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts sont modifiés de la façon suivante :
« Article 7- Apports
Il est décidé d'ajouter le paragraphe suivant :
« Apports en nature. Monsieur Christian CAMILLERI apporte par voie d'apport en nature à la société, la pleine et entière propriété de 5322 actions qu'il détient dans la société A PAESANA (RCS BASTIA 402 734 966) »
« Article – 8 Capital social
Le capital social est fixé à la somme de 1.135.700,00 euros. Il est divisé en 113570 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie, et attribuées à l'associé unique,
Christian CAMILLERI. »

Pour avis

Annonces légales : arritti2@wanadoo.fr

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI BIGUGLIA BORDEAUX 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262